

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 7 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-cinq septembre deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Étaient présents :

M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. KERVADEC Hervé, M. MAHO Thierry, Mme JACOB Marina, M. JOSSE Sylvain, Mme SIMON Julie, M. BOUCHARD Clément, M. ROLLAND Jérôme, Mme LE LIBOUX Leslie, M. TUAL Matthieu, Mme LEMEL Evelyne, M. COSTA Sébastien, Mme STEPHANT Sabrina, M. BUCHER Aurélien, Mme LE NEILLON Catherine, Mme KERVADEC Héloïse, M. MALLET Patrick, Mme GAGNON Béatrice, M. LE ROCH Freddy, Mme DURIEZ Christine.

Avaient donné pouvoir :

Mme PUREN Isabelle a donné pouvoir à M. JOSSE Sylvain.
M. LEROUX Mathis a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.
M. COLLET Boris a donné pouvoir à M. KERVADEC Hervé.
Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne a donné pouvoir à Mme SIMON Julie.
Mme BERTUZZI Jessica a donné pouvoir à Mme LE LIBOUX Leslie.

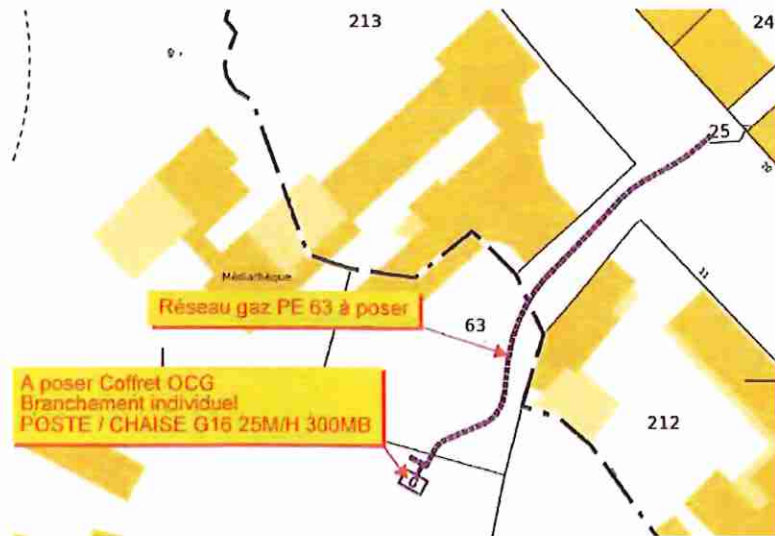
Absent excusé : M. MURAILLE Arnaud.

Mme LEMEL Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

N°	O B J E T
2026-57	GRDF et Morbihan Energies - conventions de constitution de servitude de passage d'une canalisation de gaz et d'une ligne électrique souterraine.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre des travaux de la chaufferie bois pour alimenter l'école publique, la mairie, la médiathèque et la maison de l'enfance en chauffage, il est nécessaire de passer une canalisation de gaz et une ligne électrique souterraine sous les parcelles ZS62 et ZS63.

Pour ce faire, GRDF et Morbihan Energies proposent à la signature des conventions de constitution de servitudes de passage de cette canalisation de gaz et de cette ligne électrique souterraine.



Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions proposées par GRDF et Morbihan Energies pour le passage d'une canalisation de gaz et d'une ligne électrique souterraine sous les parcelles ZS62 et ZS 63 appartenant à la mairie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

La signature manuscrite de Pascal Le Calve est accompagnée du sceau officiel de la Mairie de Landévant, Morbihan, numéro 56.